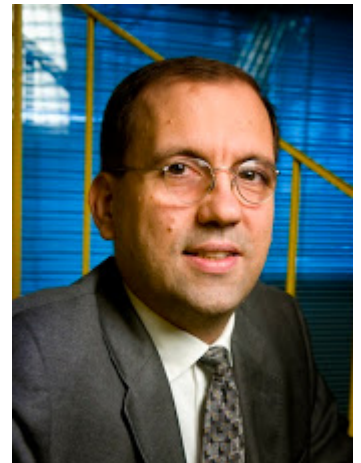


# Jean-Paul Smets, Nexedi : « Apple a cessé de suivre les évolutions de HTML5 »

Nexedi, éditeur lillois de progiciels (ERP) Open Source, confirme assigner Apple devant le tribunal de commerce de Paris pour « déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties ». Comme l'a révélé [Challenges.fr](#) la semaine dernière, Nexedi dénonce les conditions d'accès à l'App Store, le kiosque d'applications de Cupertino. Et surtout : l'obligation d'utiliser des solutions Apple – WebKit notamment – pour les développeurs souhaitant soumettre une application sur l'App Store. Ainsi, un navigateur web qui n'est pas basé sur la bibliothèque WebKit de la multinationale, sera rejeté.

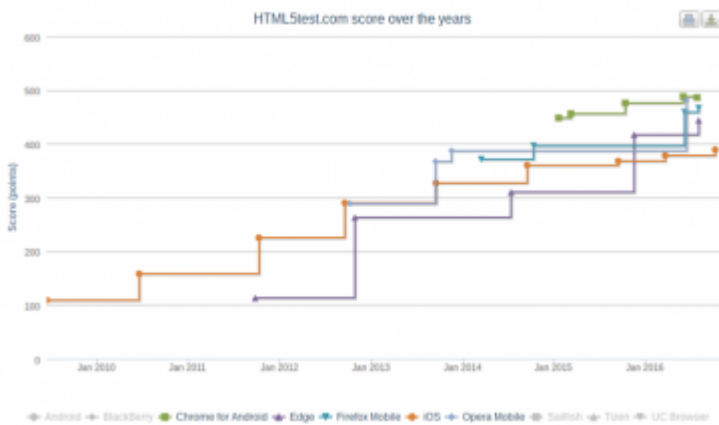
## Améliorer le support de HTML5

« Nous serions enchantés chez Nexedi de créer un navigateur Web pour iOS avec une meilleure prise en charge de HTML5, développé avec une version récente de la bibliothèque Blink, par exemple. Mais dès que nous publierions celui-ci sur l'App Store d'Apple, il serait retiré », commente la PME française dans un [billet de blog](#). Pour son pdg, Jean-Marc Smets (en photo), interrogé par la rédaction de [Silicon.fr](#) « un meilleur support du HTML5 dans les iPhone ne peut qu'aider Apple à maintenir ou augmenter ses parts de marché en entreprise ».



Mais la démarche vise également à contraindre la firme américaine. « De nos jours, de nombreux développements d'applications d'entreprises prennent la forme d'applications HTML5 offline ou PWA (Progressive Web Application). Et iOS, en tant que plateforme, présente de très nombreux avantages, ne serait-ce que le support des [bandes de fréquence 4G](#) dans le monde, reconnaît le dirigeant. Mais la combinaison du processus de publication dans l'App Store (pas assez flexible quand on doit déployer une mise à jour d'une application d'entreprise) et d'un support HTML5 en retard par rapport aux autres plateformes, sont en train de devenir un frein à l'adoption ». Apple semble reculer dans ce domaine, selon l'éditeur ERP.

« J'ai été dans les années 1990 un fervent défenseur d'Apple et un développeur Mac, souligne Jean-Paul Smets. Je me souviens encore de cette époque où les Mac étaient compatibles avec TCP-IP, avaient les meilleurs navigateurs Web, alors que sous Windows c'était un enfer. Je me souviens aussi des '[Thoughts on Flash](#)' de Steve Jobs et de son soutien à HTML5 et au Web ouvert. Ce n'est en réalité que depuis quelques années qu'Apple a cessé de suivre les évolutions rapides du HTML5 ».



Pour Nexedi, Apple devrait « *revenir à l'esprit du support du Web qui a longtemps été le sien* ».

## Abandonner iOS n'est pas une option

Selon Nexedi, la contrainte imposée par Apple aujourd'hui bride l'innovation et a un coût non négligeable. La PME estime que porter son ERP sur iOS, le système d'exploitation mobile d'Apple, engendre un surcoût de 50 000 euros par an. Et que ce chiffre peut atteindre jusqu'à 700 000 euros par an, lorsque l'on tient compte des recrutements de personnes dédiées aux tests et résolutions de bugs (la guerre des talents oriente à la hausse les [salaires des développeurs iOS](#)). Ces montants sont élevés pour une PME d'environ 35 salariés, qui réalise 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Dans ce contexte, Nexedi et son avocat, Jean-Baptiste Soufron du cabinet FWPA, et ancien secrétaire général du Conseil national du numérique (CNNum), demandent au tribunal de commerce de sanctionner une « *clause ou pratique contraire à la loyauté et à l'équilibre des relations commerciales* ». En s'appuyant sur le code de commerce et la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

## Rééquilibrer la relation avec les GAFAM

Mais que changerait une telle sanction ? « *Elle conduirait à pouvoir publier en France un navigateur Web avec un meilleur support HTML5 et – grâce à une saine émulation – à améliorer le support HTML5 de WebKit et Safari sous iOS... Il suffit d'observer ce qui est arrivé à Microsoft : après avoir été longtemps le plus mauvais élève du Web, Microsoft avec Edge a dépassé Mozilla* », observe Jean-Paul Smets.

« *On fait beaucoup de bruit sur les accords commerciaux transatlantiques, ajoute-t-il. Mais les 'accords' réels du monde d'aujourd'hui, ce sont les contrats entre les géants (GAFAM) et ceux qui sont obligés de passer par leurs plateformes pour accéder au marché. Donc, la meilleure chose que l'on puisse espérer de ce procès, c'est qu'il fasse jurisprudence et conduise à une loi européenne permettant de limiter le déséquilibre entre les plateformes centralisées et leurs participants. C'est déjà arrivé dans le passé : la loi informatique et liberté, d'abord française, soutenue par les associations de consommateurs, mais décriée par certains industriels, est devenue ensuite une directive européenne, un acquis utile pour beaucoup* ».

Au tribunal, l'audience est fixée au 4 février 2017.

**Lire aussi :**

[Télégrammes : Apple trop cher pour Nexedi, le Brexit impacte les ventes de PC](#)

[OpenPaas : l'Etat injecte près de 11 millions pour concurrencer Google et Microsoft](#)

[Systematic : « le succès de Python s'est construit en 20 ans »](#)